

Co-maître d'ouvrage :



Etablissement Public Territorial de Bassin
Saône et Doubs
220, rue du Km 400
71 000 MACON
Tel : 03 85 21 98 12



Pays de Montbéliard agglomération
8 avenue des alliés - BP 98407
25 208 - MONTBELIARD CEDEX
Tél : 03 81 31 88 88

DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS ET HABITATS PISCICOLES DANS LE LIT MINEUR DU BIE DE COLOMBIER-FONTAINE

Direction de l'Exécution des Travaux

2018-04-03 - CR de réunion n°4

IRH Ingénieur Conseil

6 rue de l'Ozon
CS 68091

69360 SEREZIN DU RHONE

Tél. : +33 (0)4 78 02 17 42

Fax : +33 (0)4 78 02 16 76

www.groupeirhenvironnement.com



ETAT DES PRESENCES ET DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

SOCIÉTÉ ORGANISME	REPRÉSENTE PAR	TEL/FAX	P	A	C	D
EPTB Saône et Doubs	Mme CARONE	06 71 45 96 56 florence.carone@eptb-saone-doubs.fr	X		X	X
Pays Montbéliard Agglomération	M. EGLOFF	06 38 99 66 03 Cyril.EGLOFF@agglo-montbeliard.fr	X		X	X
Commune de Colombier Fontaine	Mme LEFEVRE	03 81 93 61 12 mairicolombierfontaine@wanadoo.fr		X	X	X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	M. BORDY	Philippe.bordy@eaurmc.fr		X	X	X
Direction Départementale des Territoires du Doubs	M. SAHLI	03 81 65 69 26 emmanuel.sahli@doubs.gouv.fr		X	X	X
Agence Française pour la Biodiversité	M. CASSARD	rodolphe.cassard@afbiodiversite.fr		X	X	X
Fédération de Pêche du Doubs	M. GROUBATCH	03 81 41 19 09 tgroubatch@federation-peche-doubs.fr		X	X	X
	M. POULLEAU	03 81 41 19 09 tpoulleau@federation-peche-doubs.fr		X	X	X
	M. BROCARD	jsbrocard@federation-peche-doubs.fr		X	X	X
AAPPMA Colombier Fontaine	M. TOCHOT	06 70 39 34 71 yves.tochot@wanadoo.fr		X	X	X
	M. BEGUE	06 82 13 07 58 begue.genevieve@wanadoo.fr		X	X	X
	M. POULETTE	07 81 37 41 36 poulettejacques@gmail.com		X	X	X

	M. VAUTHERIN	07 84 43 02 86 Yvette.kempf@orange.fr		X	X	X
Coordonnateur SPS	M. ROY	nicolas-roy-csps@orange.fr		X	X	X
BOUVRESSE TP	M. BOUVRESSE	06 80 88 24 38 bouvresse-t.p@orange.fr	X		X	X
IRH	M. MARCAGGI	04 78 02 17 42 06 74 89 97 45 gregory.marcaggi@irh.fr	X		X	X

La prochaine réunion sera programmée à la fin de la plantation des héliophytes.

1. Informations Générales

Le présent compte-rendu est considéré comme accepté s'il n'est pas soumis à contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai de 8 jours suivant sa date d'émission.

Le présent compte-rendu est diffusé à l'ensemble des intervenants.

Le titulaire du marché doit prendre note des différentes décisions et mesures prises au cours de cette réunion et prendre les mesures nécessaires et appropriées.

2. Transmission et approbation des documents - Visa




Désignation du document	Emetteur	Destinataire	Date de remise	Observation
Notification du marché	EPTB Saône & Doubs/PMA	Bouvresse TP	21/08/2018	
Ordre de service n°1	IRH	Bouvresse TP	27/08/2018	Période de préparation du chantier
Ordre de service n°2	IRH	Bouvresse TP	26/09/2018	Démarrage des travaux

3. Préparation des travaux et suivi du chantier

	Observations ou prestations à réaliser	Concerné	Délai
1	Procédure administrative		
1.1	MARCHE Le marché a été notifié le 21/08/2018. Un OS de lancement de la période de préparation à la date du 27/08 a été transmis à l'entreprise. Un OS de lancement de la période de travaux à compter du 04/10 a été transmis à l'entreprise. Un OS d'arrêt sera transmis à l'entreprise en attendant la poursuite des travaux au printemps prochain. Un OS d'arrêt sera transmis à l'entreprise pour la reprise des travaux au printemps prochain.	EPTB Saône & Doubs / PMA IRH	
1.2	ASSURANCE Les entreprises ont transmis leurs attestations dans le cadre de la réponse au marché	Bouvresse TP	
1.3	SOUS-TRAITANCE Sans objet		
1.4	D.I.C.T. Les DICT sont à fournir par l'entreprise. Les DICT ont été fournies au MOE Le numéro des DT est le suivant : - 2018042301784D77	Bouvresse TP	10/10
1.5	CONSTAT D'HUISSIER Un constat d'huissier a été réalisé par l'entreprise et remis au maître d'ouvrage.	Bouvresse TP	18/09
1.6	SITUATIONS Sans objet		
1.7	PLANIFICATION/DELAJ		

	<p>Le chantier démarrera le 04/10. La fin de semaine 40 sera consacrée à l'installation du chantier. Les travaux dans le lit du ruisseau démarreront le 08/10.</p> <p>Le délai de réalisation du chantier fixé au marché est de 5 semaines. Toutefois, les travaux seront dans la mesure du possible finalisés avant le 31/10, date limite fixée à l'arrêté d'autorisation.</p> <p>L'entreprise indique que les plantations des hélophytes se feront au printemps prochain.</p> <p>La première période de travaux s'arrêtera semaine 43. La reprise se fera au printemps prochain.</p> <p>Rappel des contraintes concernant les périodes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> La date limite d'intervention dans le lit mineur est le 31 octobre 2018 		
2 Aspects financiers			
2.1	AVANCE FORFAITAIRE Sans objet		
2.2	RETENUE DE GARANTIE Sans objet		
2.3	Projets de décompte mensuels Une première situation sera établie sur octobre. Celle-ci correspondra à environ 90 % du montant du marché.		
3 Etudes et Travaux Préparatoires			
3.1	PLANS D'EXECUTION Les plans d'exécution sont à transmettre au maitre d'œuvre.	Bouvesse TP	Sem 40
3.2	IMPLANTATION L'implantation sera réalisée par l'entreprise et validée avec le maitre d'œuvre. Un levé topographique a été réalisée pour ajuster le calage altimétrique des aménagements.	Bouvesse TP	Sem 41
3.3	<p>PECHE DE SAUVETAGE La fédération de pêche du Doubs a réalisé la pêche de sauvetage le lundi 1^{er} octobre. L'entreprise a installé un grillage anti dévalaison en amont de la zone de travaux.</p> 	Fédé 25 Bouvesse TP	28/09
3.4	CONTINUITÉ HYDRAULIQUE Les travaux sont réalisés en eau en sachant que les débits sont très faibles. Un cordon graveleux permet de délimiter et d'isoler les surfaces de banquettes des eaux courantes.	Bouvesse TP	08/10
3.5	BARRAGE FILTRANT Un géotextile synthétique a été déployé en travers du cours d'eau en aval du « pont de la Mairie ». Il est maintenu par des piquets bois et lestés par des blocs.	Bouvesse TP	08/10

				
<p>3.6</p>	<p>ACCES & CIRCULATION Les accès et les zones d'installation ont été discutées avec la commune lors de la réunion de préparation du démarrage des travaux. Un plan a été transmis par l'entreprise.</p> <p>Une permission de voirie et un arrêté de circulation ont été demandés par l'entreprise</p> <p>La commune propose de fermer l'amont de la rue du bief afin de limiter la circulation.</p> <p>Pour préserver les espaces verts les engins circulent sur des bandes de roulement.</p> 	<p>Bouvresse TP</p>		
<p>3.7</p>	<p>FOURNITURE ET MATERIAUX L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux pour validation.</p> <p>Les matériaux terreux et les blocs proviendront de la carrière d'Arcey</p> <p>Matériaux terreux pour la confection des banquettes</p>  <p>Matériaux pour la réalisation des cordons graveleux en bordure de banquettes (10-180 mm)</p>	<p>Bouvresse TP IRH</p>	<p>Sem 41</p>	

				
	<p>Blocs pour la réalisation des abris piscicoles, amas de blocs et épis déflecteurs</p>			
				
<p>3.8</p>	<p>FONCIER Sans objet</p>			
<p>3.9</p>	<p>DOE L'entreprise devra faire parvenir les plans de récolement.</p>		<p>Bouvrresse TP</p>	<p>Sem 43</p>
<p>4 Organisation - Installation de Chantier</p>				
<p>4.1</p>	<p>CIRCULATION DES DOCUMENTS Les comptes rendus seront transmis par courriel. Ils valent convocation aux réunions de chantier.</p>		<p>IRH</p>	
<p>4.2</p>	<p>INSTALLATION DE CHANTIER</p> <p>Les surfaces dédiées à l'installation de chantier ont été validées avec la commune.</p> <p>Les emprises destinées au stockage des matériaux et à la circulation des engins ont été délimitées par des barrières amovibles afin de les déplacer selon l'évolution du chantier vers l'amont.</p>		<p>Bouvrresse TP</p>	
				



4.3

COORDINATION DE CHANTIER
Sans objet.

5

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

5.1

Un coordinateur SPS a été recruté par le MOA. Il s'agit de M. ROY.

EPTB Saône &
Doubs / PMA

6

Avancement des Travaux

INTEMPERIES

date	Nombre de jours
Nombre total de jours	Aucun

• **Travaux réalisés ou en cours - Avancement**

Un panneau de chantier présentant l'opération a été installé par l'entreprise sur l'aval du linéaire.

6.1



Pour cette 1^{ère} semaine, les travaux se sont concentrés sur le tronçon situé entre la pharmacie et l'ancienne poste.

Mise en place du cordon graveleux côté écoulement pour délimiter la surface des banquettes.



Pose du géotextile aiguilleté en fond des banquettes avant d'être recouvert

par les matériaux terreux.



Le géotextile est ensuite rabattu pour recouvrir les matériaux terreux et fermer la banquette.



A l'avancement l'entreprise a posé les blocs de diversification et les abris piscicoles.

Le petit seuil situé sur ce tronçon a été démantelé. En amont, la configuration des écoulements a été modifiée. A noter une épaisseur de 20 à 25 cm de sables / graviers sur les quelques mètres en amont du seuil.





Au cours de la semaine 42 :

Réalisation des épis le long du bâtiment de la Mairie.



Réalisation des banquettes, de l'épis et des abris piscicoles en aval du bâtiment de la Poste.



Réalisation des banquettes, épis et caches piscicoles sur le linéaire en amont de la Poste.



L'entreprise a sélectionné en carrière de nouveaux blocs plats pour correspondre davantage à la demande concernant les abris piscicoles. Et conformément aux prescriptions de la fédé de pêche, des pierres ont été posées face au courant format un angle avec le fond de lit.



L'échancrure sur le seuil amont a été réalisé. Pour éviter l'abaissement de la lame d'eau en amont où les poissons ont été déversés des sacs ont été posés en fond de lit.



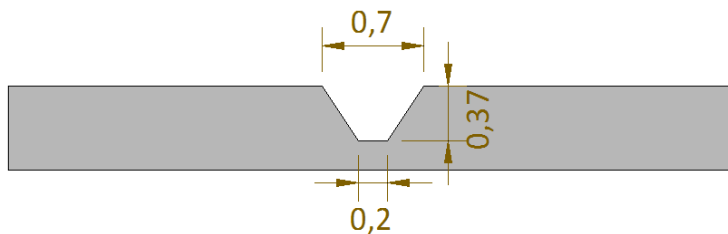
7 Autres Points Abordés			
<p>Les commerçants, ainsi que les riverains, ont été par la commune de la réalisation des travaux.</p> <p>Les travaux sont réalisés de l'aval vers l'amont. Ceci permet notamment de s'appuyer sur les lignes d'eau pour caler l'altimétrie des banquettes qui auront une influence sur les hauteurs d'eau en amont.</p> <p>Il est rappelé que les aménagements réalisés sont topographiquement calés sur la ligne d'eau maintenue à l'aval de la Mairie par une légère remontée en altitude du lit du ruisseau. Ce « bourrelet » de matériaux devra donc être maintenu. Si un curage des matériaux du lit est fermement déconseillé, un entretien léger de la végétation est recommandé dans ce secteur, de manière à éviter la formation d'un éventuel bouchon).</p> <p>L'Agence de l'Eau demandera en fin de chantier les plans de récolement pour boucler le dossier de financement notamment pour ce qui concerne les interventions sur les seuils.</p> <p>7.1 Concernant la réalisation des banquettes, un géotextile sera posé sur les surfaces terreuses à nu afin de stabiliser les matériaux et favoriser la reprise de l'ensemencement.</p> <p>Pour les blocs de diversification, le nombre d'amas sera réduit mais leur surface augmentée. La fédération de pêche précise que pour être efficace, les surfaces planes doivent être posées face au courant et formées un angle avec le fond du lit.</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>Dans la mesure du possible, les caches en berge similaires à celui réalisé et illustré ci-dessous seront privilégiés.</p>	<p>Commune</p> <p>Bouvresse TP</p> <p>Commune</p> <p>Bouvresse TP</p> <p>Bouvresse TP</p> <p>Bouvresse TP</p> <p>Bouvresse TP</p>		



En aval immédiat de l'ancienne poste, la limite aval de la banquette rive droite sera matérialisée par l'exutoire d'eau pluviale. Un épi sera réalisé en rive gauche.

Bouvresse TP

L'échancrure dans le seuil amont aura les dimensions suivantes :



L'entreprise finalisera les banquettes dès réception d'une nouvelle livraison de géotextile en feutre aiguilleté (couverture des surfaces terreuses à nu).

Bouvresse TP

Pour la banquette un nouvel apport de matériaux terreux sera réalisé.

Bouvresse TP



Pour retirer le grillage anti-dévalaison, il faudra attendre une remontée du niveau d'eau.

AAPPMA
Colombier
Fontaine

Concernant l'entretien des hélophytes sur les banquettes, il faudra programmer une fauche annuelle au mois septembre à partir de la seconde année de développement des végétaux. Les produits de fauche devront être exportés.

Commune

En conclusion sur la réalisation du chantier : les aménagements quasiment finalisés, sont conformes aux spécifications du marché.

<p>Les plantations d'hélophytes seront réalisées par l'entreprise semaine 16. Pour améliorer la tenue des plants en attendant le développement des rhizomes l'entreprise a prévu de fixer les mottes avec des agrafes. La répartition des plants sera effectuée en fonction de l'exposition au soleil.</p> <p>Début février l'AAPPMA nous a alerté sur une dégradation des géotextiles en bordure de banquettes. En effet, un déchirement a été observé au pied des banquettes entraînant la mise à nu d'une partie des banquettes. De manière générale cela concerne uniquement les 50 cm premiers centimètres au contact direct des écoulements. Seule la banquette localisée au droit du Café présente une dégradation plus importante. Plusieurs motifs peuvent être évoqués sans toutefois pouvoir définir la cause de cette évolution du géotextile (décomposition prématurée du géotextile, fragilisation lors de la mise en œuvre, densité d'agrafes insuffisante, vandalisme, ...). Toutefois, la forme des banquettes n'a pas évolué et les matériaux gravelo-terreux sont restés en place. En prévision d'éventuelles montées des eaux dans les prochaines semaines, un géotextile coco tissé d'une densité de 740 gr type H2M5 sera mis en œuvre sur les banquettes les plus dégradées.</p> 	<p>Bouvresse TP</p> <p>Bouvresse TP</p>	<p>Sem 15</p> <p>Sem 16</p>
--	---	-----------------------------

Fait à Sérézin, le 5 avril 2019